ÉDITION SPÉCIALE

nouvelles CSN

Novembre 1985

En grève depuis le 11 septembre

APPUYONS LES TRAVAILLEUSES du CONTINENTAL de BAIE-ST-PAUL

Le 11 septembre 1985 les 22 travailleuses du magasin Continental de Baie-St-Paul, dans le comté de Charlevoix, ont déclenché la grève générale.

Ces employées revendiquent: la parité salariale avec leurs consoeurs des magasins Continental des régions du Saguenay-Lac-St-Jean; l'amélioration des conditions de vie et de travail des employées considérées surnuméraires, et une convention collective venant à échéance en mai 1987.

Appui provincial aux grévistes de Baie-St-Paul!

La lutte entreprise par les 22 salariées du magasin Continental de Baie-St-Paul a sensibilisé les quelque 200 syndiqué-e-s CSN des 12 autres magasins Continental répartis sur le territoire québécois qui à raison de $1.00 / par membre / par semaine appuient financièrement leurs camarades de Baie-St-Paul.

En effet, les employé-e-s des magasins suivant ont voté cet appui: celles et ceux de Cap aux Meules aux Îles de la Madeleine, de Port-Cartier sur la Côte Nord, de Victoriaville dans Arthabaska, et au Saguenay-Lac-St-Jean, celles et ceux de Chicoutimi, Alma, St-Jérôme, La Baie, Kénogami, St-Félicien, Normandin, Mistassini-Dolbeau, Roberval.

Le prélèvement de cet appui financier se fait "à la mitaine" auprès de chaque membre de la CSN afin d'éviter que l'administration de la chaîne de magasins Continental par quelconque subterfuge n'empêche cette collecte.

NEUFCHATEL: les employé-e-s du Continental adhèrent à la CSN

Les 40 employé-e-s du magasin Continental-Allard du Boulevard L'Ormière à Neufchatel, en banlieue de Québec, ont récemment adhéré à la CSN.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau syndicat CSN.

Premier conflit: elles en parlent

"Dans l'ensemble le public nous comprend"

France Côté

"Un conflit, ce n'est pas facile c'est certain. Mais if faut retenir que nous avons beaucoup à apprendre. Premièrement, nous apprenons à vivre ensemble et c'est là qu'est la clé du succès: se serrer les coudes. Deuxièmement, il faut garder le contact avec nos clients. Et aux clients nous leur disons que le patron il ne veut pas véritablement négocier. Nous expliquons aux clients que nous faisons le même travail que les filles des magasins Continental du Saguenay-Lac St-Jean et que nous voulons avoir les mêmes salaires. Et une fois que nous avons expliqué cela, on peut dire que dans l'ensemble le public nous comprend."

"Il va falloir faire respecter la convention..."

Claire Tremblay

"Quand nous allons rentrer à l'ouvrage il va falloir faire respecter la convention car aujourd'hui nous ne faisons pas la grève pour rien. Et il faut peut-être se dire que si nous avions auparavant fait respecter la convention, l'employeur nous respecterait peut-être aujourd'hui et il n'essayerait pas d'ambitionner sur nous.

Nous nous battons pour améliorer les conditions de travail et de salaires des surnuméraires. Et ce n'est pas vrai, comme le laisse entendre l'employeur, qu'augmenter les salaires des surnuméraires ça va nuire à l'entreprise. Au contraire, reconnaître l'ancienneté des surnuméraires et leur donner un bon salaire ça va faire en sorte qu'elles seront moins stressées, qu'elles vivront moins dans la peur d'être mises à pied, et que finalement elles travailleront plus à l'aise, plus motivées".

"... Nous avons quelque chose à aller chercher..."

Nicole Simard-Bergeron

"C'est mon premier conflit de travail personnellement, et ce que je peux dire c'est qu'il nous faut continuer, même si parfois c'est dur, car nous avons quelque chose à aller chercher. Et ce que nous irons chercher, si ce n'est pas pour nous autres, ça sera pour celles qui vont suivre ou encore pour celles qui travaillent dans les autres magasins Continental".

"Moi, c'est pour la sécurité d'emploi!"

Marie-Josée Bouchard

"Je suis dans le syndicat depuis quelques mois. Comme employée de bureau je n'ai pas toujours été dans l'unité syndicale. Je me suis finalement syndiquée pour avoir plus de droits et avoir une sécurité d'emploi."

"C'est encourageant, l'aide monétaire rentre!"

Ginette Gilbert

"C'est mon premier conflit et à date je trouve ça encourageant parce que l'aide monétaire rentre. Dans l'actuelle négociation j'aimerais qu'on en arrive à négocier la question des changements technologiques. Les changements technologiques ça me touche. Il va y avoir de nouveaux procédés et ça va nous prendre des cours et un entraînement payés. Il va falloir également s'assurer que les changements technologiques n'entraînent pas de mises à pied."

"... Vos revendications seront les nôtres...

Marie Croteau, Victoriaville

"Au nom des syndiqué-e-s du magasin Continental de Victoriaville, je dis aux filles du Continental de Baie St-Paul que nous vous appuyons pleinement. Nous avons à coeur votre lutte. Et vos revendications seront les nôtres lors des négociations de notre prochain contrat. Les surnuméraires ont toujours une grande place dans notre coeur. Leur nombre a augmenté chez nous depuis la fin du conflit et à la prochaine négociation il faudra s'assurer qu'elles aient des droits.

Votre grève sera notre grève, votre lutte sera notre lutte, vos gains, nos gains. Soyez fortes filles, nous sommes là."

Les revendications des travailleuses du Continental de Baie St-Paul

1. Parité salariale avec les syndiqué-e-s du Saguenay-Lac-St-Jean.

Les employées régulières du magasin Continental étaient rémunérées aux alentours de $7.03 au moment du déclenchement de la grève le 11 septembre 1985. Elles se battent pour obtenir des hausses salariales totalisant $1.47 de l'heure afin de rattraper le salaire horaire de leurs camarades des magasins Continental du Saguenay Lac-St-Jean qui remplissent les mêmes fonctions.

2. Régulariser le statut des "surnuméraires"

Sur une période des six mois précédant la grève, les employées classifiées "surnuméraires" étaient rentrées à l'ouvrage une moyenne de 30 heures à 35 heures par semaine et au salaire horaire minimum. On comprendra que la catégorie "surnuméraire" existante sur papier permet à l'administration de la chaîne Continental de sous-payer une partie de son personnel qui fait le même boulot que les autres employées.

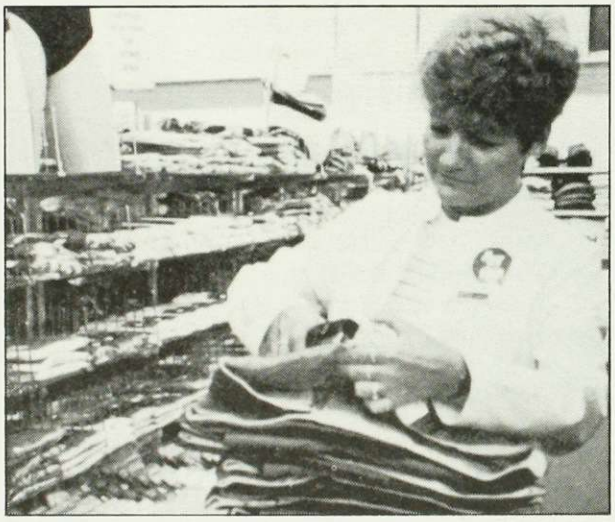

3. Protection des changements technologiques

Les employées veulent avoir la garantie que l'introduction de changements technologiques et de nouvelles façons de produire ne signifieront pas des licenciements.

4. Protection de la sous-traitance

La sous-traitance ne doit pas avoir non plus comme conclusion l'abolition de postes.

5. Une convention collective venant à échéance en mai 1987